

Bradley Johnston
Chef de l'exploitation
Northback Holdings Corporation
525, 8^e avenue Sud Ouest, bureau 1910
Calgary (Alberta) T2P 1G1
<information professionnel caviardée>

Brad Johnston,

Merci pour votre lettre datée du 8 décembre 2025 indiquant que Benga Mining Limited, maintenant Northback Holdings Corporation, ne procédera pas à la réalisation du projet de mine de charbon Grassy Mountain (le projet), tel qu'il a été proposé en 2015. Cette lettre vise à vous informer que j'ai mis fin à l'évaluation environnementale du projet en vertu de l'article 62 de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012)*.

Un avis informant le public que l'évaluation environnementale du projet est terminée sera publié sur le Registre canadien d'évaluation d'impact (numéro de référence : 80101). L'Agence d'évaluation d'impact du Canada (AEIC) en avisera également l'Alberta Energy Regulator et les groupes autochtones.

Si le projet révisé décrit par Northback dans sa lettre du 8 décembre est visé par le *Règlement sur les activités concrètes*, Northback doit présenter une Description initiale de projet à l'AEIC en vertu de l'article 10 de la *Loi sur l'évaluation d'impact (LEI)*. En plus, les interdictions en vertu de l'article 7 de la LEI s'appliquent.

... /2

Pour toute question au sujet de l'arrêt du projet, n'hésitez pas à communiquer avec Candida Cianci, directrice, Direction des commissions d'examen, par téléphone au <information professionnel caviardée> ou par courriel à <information professionnel caviardée>.

Pour tout renseignement au sujet de la présentation d'une Description initiale de projet, veuillez communiquer avec Sean Carriere, directeur régional, Bureau régional des Prairies et du Nord, par téléphone au <information professionnel caviardée> ou par courriel à <information professionnel caviardée>.

Cordialement,

L'honorable Julie Dabrusin, C.P., députée